

**Décision n° P 2022- 48 en date du 05/07/2022
portant délégation de signature du président du directoire
à l'effet de signer les actes liés à l'expropriation de l'immeuble situé au 8
rue de la porte de Buc et à la VEFA de l'immeuble situé 13 Rue de la
Porte de Buc à Versailles**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2022-20 du 1^{er} juin 2022 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Lionel MENY, responsable du pôle foncier à l'unité maîtrise foncière de la direction des lignes de la Société du Grand Paris, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, le dépôt de l'ordonnance d'expropriation et le traité d'adhésion ayant pour objet l'immeuble situé 8 rue de la porte de Buc à Versailles (78000)

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Lionel MENY, responsable du pôle foncier à l'unité maîtrise foncière de la direction des lignes de la Société du Grand Paris, à l'effet de signer, au nom du président du directoire les actes liés à la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de l'immeuble situé 13 Rue de la Porte de Buc à Versailles (78000) au profit de l'Association dénommée Union Nationale des Associations culturelles de l'Eglise protestante unie de France-Communion Luthérienne et réformée:

- Promesse de VEFA
- Acte définitif de la VEFA
- Et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence

Article 3

La décision P-2022-46 du 1 juillet 2022 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis **05 JUIL. 2022**


Jean-François MONTEILS